Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 9 octobre 2026

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Pierre-François LEJEUNE
Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous voterons ce contrat, oui. Parce que chaque euro consacré à la prévention et à la protection de l'enfance est un investissement essentiel pour les droits et l'avenir de nos enfants.

Les événements et les drames qui ont marqué l'actualité nationale ces derniers mois ont remis cette question au cœur du débat public. Depuis dix ans, les lois et les annonces se succèdent, mais leur traduction concrète tarde parfois.

Dans la Manche, le Département est en première ligne. Mais la protection de l'enfance ne relève pas de lui seul. Un enfant est aussi un élève, un patient, parfois un enfant en situation de handicap. L'Éducation nationale, la Justice, la Santé et le secteur médico-social ont également des responsabilités.

Lorsqu'un enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance ne trouve pas de place adaptée à son handicap, le Département doit trouver une solution. Mais il ne peut pas compenser, à lui seul, les carences des autres politiques publiques.

Nous avons besoin d'un État stratège, qui coordonne, anticipe et assume pleinement ses responsabilités. Soyons clairs : la participation financière de l'État à ce contrat ne peut pas constituer un solde de tout compte en matière de protection de l'enfance. Ce contrat soutient des actions utiles, mais il ne saurait remplacer les engagements de l'État dans ses propres champs de compétence.

Nous regrettons également le manque de visibilité financière. Le montant prévisionnel annuel reste inchangé pour 2026 et 2027, et nous devons chaque année attendre de savoir si l'État maintiendra son soutien. Or, la protection de l'enfance exige des moyens prévisibles et durables.

Au Conseil départemental de la Manche, nous avons collectivement la responsabilité de faire de la protection de l'enfance une priorité concrète, suivie et évaluée.

Pour que chaque enfant bénéficie d'une protection à la hauteur de ses besoins, nous devons pouvoir compter sur l'engagement de tous : celui du Département, celui de l'État et celui de l'ensemble des acteurs qui accompagnent ces enfants.

* *

*